

Séance Officielle du 08 juillet 2014

**DÉLIBÉRATION N°187/2014**

**Occupation du domaine privé de la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon  
Situé à Saint-Pierre, route de l'étang du milieu  
Au profit de la Commune de Saint-Pierre**

**LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la demande de la Commune de Saint-Pierre en date du 18 avril 2014 ;
- VU** l'évaluation du service des domaines en date du 17 avril 2014 ;
- SUR** le rapport de son Vice-Président ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT**

**Article 1 :** Le Président de la Collectivité Territoriale est autorisé à consentir à la Commune de Saint-Pierre, l'occupation des locaux dits des ESPACES VERTS, sis à Saint-Pierre route de l'étang du milieu et des parcelles leur servant d'assiette cadastrées section AP sous les n° 4, 74 et 85 pour une contenance totale de 19 245 m<sup>2</sup>, pour une période d'un an, renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer annuel de soixante mille euros (60 000€).

**Article 2 :** La Direction des Services Fiscaux procédera à l'établissement d'une convention autorisant cette occupation.

**Article 3 :** La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmise au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

**Adopté**  
14 voix pour  
03 voix contre  
00 abstention(s)  
Conseillers élus : 19  
Conseillers présents : 14  
Conseillers votants : 17

Transmis au Représentant de l'État

Le

Publié le

**ACTE EXÉCUTOIRE**

Le Président,

  
Stéphane ARTANO

**PROCÉDURES DE RECOURS**

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon

Adresse : BP 4200 - Code postal : 97500 - Ville : Saint-Pierre

Tél. 05 08 41 10 30 - Télécopieur 05 08 41 27 12

Séance Officielle du 08 juillet 2014

**RAPPORT AU CONSEIL TERRITORIAL**

**Occupation du domaine privé de la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon  
Situé à Saint-Pierre, route de l'Étang du Milieu  
Au profit de la Commune de Saint-Pierre**

La Commune de Saint-Pierre, représentée par Mme Karine CLAIREAUX, Sénateur-Maire de Saint-Pierre, sollicite par courrier en date du 18 avril 2014, l'établissement d'une convention pour l'occupation des locaux dits des ESPACES VERTS sis à Saint-Pierre, route de l'étang du milieu, et des terrains leur servant d'assiette cadastrés section AP sous les N° 4, 72 et 85 pour une contenance totale de 19 245 m<sup>2</sup>, et appartenant à la Collectivité Territoriale.

L'estimation du service des domaines en date du 17 avril 2014 retient une valeur locative annuelle de soixante mille euros (60 000€)

La Collectivité Territoriale n'envisage la réalisation d'aucun projet sur cet ensemble immobilier et celui-ci n'est revendiqué par aucun tiers.

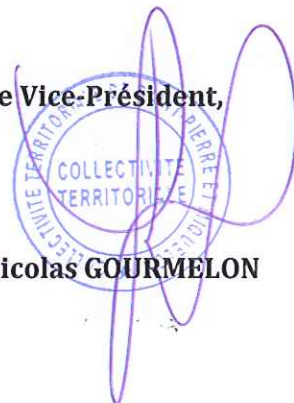
Je vous propose de donner une suite favorable à la demande de la Commune de Saint-Pierre en établissant, à son profit, une convention d'occupation des locaux dits des ESPACES VERTS sis à Saint-Pierre, route de l'étang du milieu et des parcelles leur servant d'assiette cadastrés section AP sous les N° 4, 72 et 85 pour une contenance totale de 19 245 m<sup>2</sup>, pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer annuel de soixante mille euros (60 000€)

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Vice-Président,**

**Nicolas GOURMELON**





7310-NR

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES DE SAINT-PIERRE  
ET MIQUELON

8, Place du Général De Gaulle

B. P. 4201

97 500 SAINT-PIERRE

TÉLÉPHONE : 05.08.41.08.00

MÉL. : [dfip975@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:dfip975@dgfip.finances.gouv.fr)

Horaires d'ouverture : 8h15 - 12h ; 13h30 - 16h

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Bruno Ryckembusch

Service : Domaine

Téléphone : 05-08-41-08-22

Courriel : [bruno.ryckembusch@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:bruno.ryckembusch@dgfip.finances.gouv.fr)

Réf : 54/2014

L' Administrateur Général des Finances publiques  
directeur des Finances publiques de Saint-Pierre et Miquelon

à

Monsieur le Président de la  
Collectivité Territoriale  
de Saint-Pierre et Miquelon  
BP 4236  
97500 Saint-Pierre et Miquelon

Saint-Pierre, jeudi 17 avril 2014

**CONTRÔLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES  
SUR LA VALEUR LOCATIVE  
AVIS DU DOMAINE**

(Décret n° 86-455 du 14 mars 1986 modifié)

Articles L1211-1 et L1211-2 du Code général de la propriété des personnes publiques

**COMMUNE :** Saint-Pierre

**Objet :** Demande d'évaluation théorique de la valeur locative des bâtiments, parcelles et matériels mis à disposition du service municipal des espaces verts.

**1 Bailleur :** Mise à disposition des locaux par la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon.

**2. Situation du bien :** Parcelles SAP 4, SAP 72, SAP 84, SAP 85.

Serres et bâtiments, terrains, mis à disposition du service municipal des espaces verts de Saint-Pierre.  
Bonne situation géographique, localisation en ville en bordure de route de circulation.

**5. Réglementation d'urbanisme :**

Règlement d'urbanisme adopté par délibération 28-85 du 27 juin 1985, révisé par délibérations 51-89 du 23 mars 1989, 53-91 du 15 novembre 1991, 31-95 de 3 juillet 1995, 37-96 du 27 mars 1996, 81-97 du 23 juin 1997, 211-97 du 22 décembre 1997.

Plan d'urbanisme de la commune de Saint Pierre publié le 31 mars 1997(délibération n° 32-97 du 17 mars 1997) et révisé par délibérations 38-01 du 28 mars 2001, 82-01 du 28 juin 2001, 83-02 du 4 juillet 2002, 118-02 du 15 octobre 2002, 93-03 et 94-03 du 17 juillet 2003.

**6 Situation locative :** occupé.

**7 Conditions de l'opération :**

Conditions générales des transactions opérées par l'Etat.

**8 Valeur locative pour l'ensemble immobilier: 60 000 € annuel**

Une valeur locative théorique, en l'absence de marché comparatif sur l'archipel les références sont prises sur la métropole dans les mêmes conditions géographiques et économiques, de 60 000 € annuel (hors charges et taxes) peut être retenue pour ce type de bien.

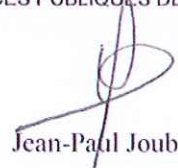
**9 Durée de validité de l'avis : 1 an**

**Observations particulières :**

L'évaluation est réalisée hors charges, taxe et frais d'agence.

- indications sur la présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme : diagnostics non communiqués.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an. L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n°78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON , service France Domaine.



Jean-Paul Joubert



Direction des Services Fiscaux

Archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon

## Fiche de renseignements

### PARCELLE

Commune de SAINT-PIERRE

Référence cadastrale : <b>SAP0004</b>	Superficie : <b>2 910 m<sup>2</sup></b>	1 local
N° de voirie :	Rue : <b>Route de Ravenel</b>	
Propriétaire : <b>349</b>	Nom : <b>COLLECTIVITE TERRITORIALE DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON (COLL. TERRIT.)</b>	
Adresse : <b>BP 4208 / 2 Place Monseigneur François Maurer 97500 SAINT-PIERRE</b>		
Exonération : <b>Permanente</b>	Bâtie <input checked="" type="checkbox"/>	Non Bâtie <input type="checkbox"/>
Taxation d'office : <b>Non</b>	Publiée <input checked="" type="checkbox"/>	Non Publiée <input type="checkbox"/>
Zone d'habitation :	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input checked="" type="checkbox"/>
N° de D.A. :	N° de volume : <b>1 P 2001</b>	N° d'article : <b>5</b>
<i>(Référence et publication d'origine : XX-1999-01-708S, volume : 1 P 1989, article : 67)</i>		
N <b>53.90</b>	E <b>53.90</b>	
S <b>54.10</b>	O <b>54.00</b>	



Direction des Services Fiscaux

Archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon

## Fiche de renseignements

### PARCELLE

Commune de SAINT-PIERRE

Référence cadastrale : <b>SAP0072</b>	Superficie : <b>572 m<sup>2</sup></b>	1 local
N° de voirie :	Rue : <b>Route de Ravenel</b>	
Propriétaire : <b>349</b>	Nom : <b>COLLECTIVITE TERRITORIALE DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON (COLL. TERRIT.)</b>	
Adresse : <b>BP 4208 / 2 Place Monseigneur François Maurer 97500 SAINT-PIERRE</b>		
Exonération : <b>Permanente</b>	Bâtie <input checked="" type="checkbox"/>	Non Bâtie <input type="checkbox"/>
Taxation d'office : <b>Non</b>	Publiée <input checked="" type="checkbox"/>	Non Publiée <input type="checkbox"/>
Zone d'habitation :	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>
	3 <input type="checkbox"/>	4 <input checked="" type="checkbox"/>
Parcelle primitive : <b>SAP0005</b>		
N° de D.A. : <b>DA-1997-01-246</b>	N° de volume : <b>3 P 1997</b>	N° d'article : <b>211</b>
<i>(Référence et publication d'origine : DA-1997-01-246S, volume : 3 P 1997, article : 211)</i>		
N <b>25.00</b>	E <b>20.00</b>	
S <b>25.00</b>	O <b>20.00</b>	



Direction des Services Fiscaux

Archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon

## Fiche de renseignements

### PARCELLE

Commune de SAINT-PIERRE

Référence cadastrale : <b>SAP0085</b>	Superficie : <b>15 763 m<sup>2</sup></b>	3 locaux
N° de voirie : Rue : <b>Route de Ravenel</b>		
Propriétaire : <b>349</b> Nom : <b>COLLECTIVITE TERRITORIALE DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON (COLL. TERRIT.)</b>		
Adresse : <b>BP 4208 / 2 Place Monseigneur François Maurer 97500 SAINT-PIERRE</b>		
Exonération : <b>Permanente</b>	Bâtie <input checked="" type="checkbox"/>	Non Bâtie <input type="checkbox"/>
Taxation d'office : <b>Non</b>	Publiée <input checked="" type="checkbox"/>	Non Publiée <input type="checkbox"/>
Zone d'habitation : 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/>		
Parcelle primitive : <b>SAP0073</b>		
N° de D.A. : <b>PV-2009-01-005</b>	N° de volume : <b>1 P 2009</b>	N° d'article : <b>10</b>
<i>(Référence et publication d'origine : DA-2008-07-004S, volume : 1 P 2009, article : 10)</i>		
N <b>213.00</b>	E <b>91.50+54.00</b>	
S <b>76.50+53.90+6.86+5.00+65.89</b>	O <b>95.00+53.90</b>	

